

ELECTIONS 2018 : QUATRE VOTES



Ministère de l'Éducation nationale

CAPN : commissions administratives paritaires nationales

Qui vote ?

Les personnels détachés à l'AEFE au 29.11.18
Pour le second degré : **certifiés, agrégés, PLP, PEPS, CPE, Psy En.**

Mode de scrutin : scrutin de liste.

Quand voter ?

Vote électronique lors de la semaine du **29 novembre au 6 décembre 2018.**

Les modalités seront précisées ultérieurement par une circulaire ministérielle.

AEFE : Commission consultative paritaire centrale (CCPC) - bulletin bleu

Qui vote ?

Les agents titulaires détachés exerçant dans les établissements du réseau.
Les agents contractuels de droit public des services centraux de l'Agence.

CCPC A :
agrégés et assimilés (**le SNES-FSU a 5 sièges sur 5**)
CCPC B :
certifiés et assimilés (**le SNES-FSU a 5 sièges sur 5**)
CCPC D :
personnels d'inspection et de direction
CCPC E :
personnels administratifs, techniques et de santé du réseau et personnels de centrale (la FSU a gagné un siège/5 en 2014).

Mode de scrutin

Scrutin de liste à tour unique selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Modalité de vote

Vote à bulletin secret par correspondance adressé à Nantes.

Quand voter ?

Dès réception du matériel de vote, du 2 novembre au **6 décembre 2018 (16 heures locales)**, date limite de réception des votes par le bureau de vote à **Nantes**. Attention aux délais d'acheminement

AEFE : Comité technique (CT) - bulletin rose

Qui vote ?

- Résidents et expatriés (fonctionnaires détachés sur contrat auprès de l'Agence).
- Personnels de droit local (PDL) employés dans les établissements en gestion directe (EGD) sous contrat à durée indéterminée,
OU bénéficiaires, depuis au moins deux mois d'un contrat d'une durée minimale de six mois,
OU bénéficiaires d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois.
- Personnels des services centraux (titulaires ou stagiaires).

La FSU a 4 sièges sur 5. Le prochain CT passera à 8 sièges.

Mode de scrutin

Scrutin de liste à tour unique selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Modalité de vote

Vote à bulletin secret par correspondance adressé à **Nantes**.

Quand voter ?

Dès réception du matériel de vote, du 2 novembre au **6 décembre 2018 (16 heures locales)**, date limite de réception des votes par le bureau de vote à **Nantes**. Attention aux délais d'acheminement

AEFE : Commissions consultatives paritaires locales (CCPL) - bulletin blanc

Qui vote ?

- Résidents et expatriés et exerçant dans les établissements du réseau de l'Agence, en contrat d'au moins six mois et ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date du scrutin.
- Les personnels de droit local (PDL) des établissements en gestion directe de l'AEFE (EGD), en contrat d'au moins six mois et ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date du scrutin.

Le SNES-FSU est très fortement majoritaire dans le réseau.

Mode de scrutin :

Scrutin de sigle (ex SNES-FSU) à tour unique selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Modalité de vote :

Vote à bulletin secret par correspondance : **bureaux de vote dans les services de coopération et d'action culturelle**

Quand voter ?

Dès réception du matériel de vote du 2 novembre au **6 décembre (16 heures locales)**, date limite de réception des votes par le bureau de vote **au SCAC**

NB : Espagne et Finlande : 5 décembre à 16.00

Attention aux délais d'acheminement

L'intervention du SNES-FSU a permis que les résidents à recrutement différé (« faux résidents ») puissent voter à tous les scrutins de l'AEFE.